

## VITRY : LA BOUCLE EST BOUCLÉE

Le Parti communiste se dit à l'écoute des masses populaires et en fait la preuve. Quand les travailleurs français se sentent menacés par les immigrés, Marchais donne l'artillerie. Devant la flambée de racisme et la surenchère du PCF, le PSU choisit son camp et en profite pour détruire quelques mythes à la vie dure.



Il y a quelques années, M. Le Pen organisait une réunion publique sur le thème « Halte à l'immigration sauvage ». Toute la gauche s'indignait et criait au racisme. Les temps ont bien changé. M. Le Pen est satisfait et au-delà de ses espérances : le gouvernement a bloqué l'immigration, sauvage ou pas, le P.C.F. fait de la surenchère : « **Nous disons, nous communistes, oui, il faut arrêter l'immigration... Mais le pouvoir de Giscard d'Estaing, son ministre Stoleru ne font pas ce qu'ils disent** » (1). Et les communistes vont désormais plus loin lorsqu'ils interdisent, par les moyens que l'on sait, l'installation des immigrés dans certaines communes qu'ils dirigent ; le tout agrémenté de déclarations multiples.

Passons rapidement sur le mécanisme quelque peu simpliste invoqué pour expliquer la concentration des immigrés dans certaines communes gérées par le P.C.F. A l'en croire, cela résulte seulement de la volonté du patronat et du gouvernement de « rendre les communistes responsables des difficultés ainsi créées » ! (2) Gageons que la concentration des travailleurs français dans certaines communes a été voulue par le patronat et son gouvernement pour donner aux communistes maires, conseillers, députés et sénateurs !!! Soyons sérieux. Le mécanisme est toujours le même. La recherche du profit, la spéculation immobilière

•••••immigrés•••••

sont à la base de la ségrégation sociale qui a éliminé les travailleurs de certaines communes et de certains quartiers pour les concentrer dans d'autres. Hier, ces travailleurs étaient français, et électeurs, aujourd'hui, ils sont immigrés... Qu'il s'y ajoute du racisme ou, comme à Vitry, une provocation, ne change pas le fond du problème. Cela ne justifie pas les moyens employés contre les travailleurs maliens, qui ressemblent étrangement à ceux habituellement utilisés par les promoteurs.

### Le seuil de tolérance

Avant de porter un jugement politique, il faut dénoncer un certain nombre d'affirmations inexactes qui tiennent plus de l'idéologie dominante que de l'analyse des faits.

Non, il n'est pas vrai que, passé un certain seuil, dit de « tolérance » par « les champions de la barre et de la tour », apparaissent les heurts entre nationalistes. « *La théorie du seuil de tolérance est fautive parce qu'elle isole un seul facteur, le nombre d'étrangers, et ignore l'ensemble des conditions socio-économiques qui expliquent, d'une part les réactions racistes, d'autre part la constitution des ghettos... Cette théorie est dangereuse parce qu'elle aboutit à légitimer le racisme: en effet, les réactions racistes sont considérées comme « normales » dès que le seuil est dépassé... La théorie est manipulatoire. D'abord elle fait peser sur le nombre d'étrangers la responsabilité des problèmes liés à leur présence... ensuite, elle fait endosser à l'opinion publique la responsabilité du rejet raciste... A la limite, une théorie comme le seuil de tolérance permet aux autorités gouvernementales ou même départementales, d'échapper à leurs responsabilités...* » (3).

Non, il n'est pas vrai que la présence d'étrangers est responsable des retards scolaires. Une très intéressante étude faite dans les CMI de dix écoles de Marseille a montré

que ce qui conditionne la réussite scolaire des enfants, ce n'est pas le nombre d'étrangers, mais l'âge de la première scolarité, la qualification et la stabilité des maîtres, les effectifs des classes, le milieu familial : niveau socio-économique des parents, nombre d'enfants par famille, qualité du logement, langue parlée à la maison (4).

Non, il n'est pas vrai qu'à revenu égal, les travailleurs immigrés émargent plus à l'aide sociale que les travailleurs français. « *En définitive, si l'on considère l'ensemble des aides (État et collectivités locales) autres que l'aide sociale à l'enfance... les dépenses engagées paraissent bénéficier aux étrangers dans la proportion de 7,9% soit une proportion à peine supérieure au poids relatif des immigrés dans la population totale. Pour l'ensemble des aides sociales, y compris l'aide à l'enfance, le coût relatif des étrangers serait sensiblement plus élevé... à 13,1 %* » (5). Il paraît normal que l'aide sociale aille à la partie de la population la plus défavorisée les immigrés constituent environ 7,5% de la population générale, et 20% de la classe ouvrière!

Non, il n'est pas vrai que les travailleurs immigrés aggravent la crise du logement au détriment des familles françaises. D'abord parce qu'il faudrait rappeler la part importante qu'ils prennent à la construction de ces logements. Ensuite, parce qu'ils n'occupent que 8 % des logements H.L.M. mis en location actuellement (6) bien que de nombreux « célibataires forcés » attendent un logement pour faire venir leur famille (64 % des travailleurs immigrés logés en foyer en Ile-de-France, sont des hommes mariés). Enfin, parce que depuis des années, des municipalités (communistes entre autres), des offices d'H.L.M... refusent de les loger.

Parlons clair! Si les travailleurs immigrés ne bénéficient pas de tous les avantages sociaux auxquels ils sont en droit de prétendre, cela ne

tient pas à une quelconque vertu spécifique qui en ferait des êtres exceptionnels, mais à la situation de marginalisation dans laquelle ils sont maintenus comme la partie la plus défavorisée des travailleurs français.

Et il n'est pas plus admissible de limiter « le volume global de l'aide sociale aux immigrés » que de limiter celle aux travailleurs français défavorisés; il n'est pas plus admissible de demander « une répartition équitable (par quels moyens ?) des travailleurs immigrés entre toutes les communes » que de demander une répartition équitable des travailleurs français (ou des électeurs communistes?); c'est à la spéculation immobilière que Français et Immigrés doivent s'attaquer; il n'est pas admissible de répondre à une provocation en s'attaquant à ceux qui en sont les victimes, il n'est pas admissible de limiter l'accès au logement, à l'emploi, en fonction de l'origine ethnique; il n'est pas admissible que les contrôles d'identité soient faits à la «tête des gens»; il n'est pas admissible que pour le même délit, l'importance des peines dépende de la couleur de la peau ; il n'est pas admissible... mais, malheureusement, admis depuis longtemps.

### « les barbares sont parmi nous »

Mais ce qui nous paraît nouveau et très grave, c'est l'abandon pratiqué par le P.C.F., malgré quelques phrases d'autosatisfaction, de la solidarité de classe au profit de l'idéologie dominante, c'est l'organisation par le P.C.F. d'une campagne dont les immigrés risquent d'être les premières victimes, mais pas les seules. Si demain une flambée d'actes racistes individuels apparaît, les déclarations du P.C.F. auront leur part de responsabilité au même titre que celles de Bonnet, Stoleru... si demain...

M. Le Pen, dans un entretien au *Monde*, déclarait récemment « *Les*

..... immigrés .....

*barbares sont parmi nous* » ; espérons qu'il n'annonce pas la nouvelle Politique des années 80.

**Paul ORIOL •**

- (1) Communiqué du B.P. du P.C.F. du 05/11/80 (*L'Humanité* du 06/11/80)
- (2) D. Toulotte dans la revue de *Habitat social*, novembre 76 - n° 13.
- (3) *Droit et Liberté*, octobre 1977 - n° 362.
- (4) *Hommes et migrations* 15/04/76 - n° 904 - *Droit et Liberté*, octobre 1977, n° 362.
- (5) Le rapport Le Pors, p. 115.
- (6) *Hommes et Migrations*, 15/05/1980 - n° 999.

## LE P.C.F. A DIT

**« Le Conseil général exige l'arrêt immédiat de toute immigration dans notre pays et plus particulièrement en Seine-Saint-Denis ».** (Déclaration du Conseil général du 93, le 15 janvier 1980).

**« Nous exigeons l'arrêt immédiat de l'attribution de logements aux familles immigrées dans les grandes cités d'Aulnay-sous-Bois ».** (Déclaration de P. Thomas, maire d'Aulnay, le 28 octobre 1980).

**« Nous ne pouvons plus accueillir de travailleurs immigrés dans nos cités, mais encore leur nombre doit baisser ».** (Déclaration de la section nord d'Aulnay en novembre 1980).

**« Nous approuvons les élus communistes qui limitent le volume global de l'aide sociale aux immigrés ».** (Déclaration du Bureau politique, le 5 novembre 1980).

**« J'approuve son refus [le refus de Paul Mercleca, maire de Vitry] de laisser s'accroître dans sa commune le nombre élevé de travailleurs immigrés ».** (Déclaration de Georges Marchais, le 10 janvier 1981).

## LE P.S.U. A REPONDU

**« Alors s'il faut limiter la venue à Sevran de la population immigrée, faut-il aussi limiter la venue des ouvriers, des chômeurs, des personnes âgées ? Ce n'est pas en s'en prenant à des boucs émissaires que l'on résoudra les problèmes de société (logement, école, culture, racisme...) ».** Michèle B., conseillère municipale P.S.U. de Sevran, en mars 1979).

**« Outre que cette demande [d'arrêt de l'immigration] implique des mesures d'application autoritaires à l'encontre de la population immigrée, mesures qui nient le droit à la libre circulation des personnes et portent atteinte à la dignité humaine, elle est une injure à tous les étrangers vivant sur notre commune, car ils sont désignés comme Indésirables. ».** (Lettre de J.P. Jeffroy, conseiller municipal de Saint-Denis au maire de la ville en avril 1980).

**« Une loi sur le racisme a été votée le 1<sup>er</sup> juillet 1972. Cette loi, c'est le MRAP qui l'a fait voter. Dans son article 7, cette loi prévoit que le refus du logement suivant la nationalité est passible de réprimande ».** (A. Cuzon, Conseiller municipal, le 18 novembre 1980).

**« Pour le P.S.U., la réponse à cette situation passe par la lutte pour arracher au pouvoir les moyens nécessaires aux communes pour répondre aux besoins fondamentaux de la population française et immigrée ».**

**« Pour les élus du département, il n'est pas question de voter les prochains budgets 1981, si dans les conseils municipaux n'est pas levée l'hypothèque des mesures**

**contenues dans la déclaration des maires communistes : refus d'attribution de logement aux immigrés, nouvelle répartition du volume de l'aide sociale créant des quotas par nationalité.**

**Il importe de dénoncer et combattre les causes et les responsables de cette situation et non de prendre des mesures qui aggraveront encore les difficultés de ces populations ».** (La fédération de Seine-Saint-Denis et les élus P.S.U. du département, le 12 janvier 1981).